

DÉCLARATION FSU SNUTEF à la CAP de l'Inspection du Travail du 3 juin 2021

Voilà 2 mois que les DREETS et DDETS(PP) ont été créées. Et les conséquences ne se sont pas fait attendre :

- des problématiques techniques peu ou pas anticipées
- des déménagements à marche forcée au nom du principe de densification immobilière (traduction : réduction des surfaces utiles, multiplication des bureaux partagés). Des projets immobiliers qui, pour beaucoup, restreignent l'accès physique des services au public. Des projets immobiliers qui, au nom de la densification, tendent à opposer les services, les agents : diviser pour mieux régner !
- une complexification de toutes les procédures ; en effet rapprocher des directions structurées selon des périmètres géographiques et sectoriels différents n'est pas sans conséquences), qui conduit à ralentir le fonctionnement des services, et à dégrader le service rendu à l'utilisateur
- un sentiment de perte de sens dans les missions exercées, de désarroi ou de colère qui nourrit le terrain des risques psycho-sociaux, avec des réponses inexistantes ou loin d'être à la hauteur.

Par ailleurs, la mise en place des SGCD d'une part et des plates-formes MOE d'autre part met en grande difficulté un certain nombre d'agents qui n'ont pas suivi leurs missions, avec un déficit de solution en matière de reclassement. Cette situation engendre aussi de fortes inquiétudes sur la prochaine bascule, celle des ESIC, annoncée pour la rentrée.

Sur les effectifs : Mutations bloquées, postes vacants non ouverts, départs en retraite non remplacés, voici les effets de vos plafonds d'emploi qui placent les services en situation de sureffectif permanent et généralisé. La nouvelle revue des missions engagée et visant à « identifier les activités sur lesquelles agir pour retrouver des marges de manœuvre et accompagner les ajustements et régulations à opérer en cours d'année » nous inquiète au plus haut point. Allons-nous après cette restructuration/destruction des Directe, assister à une phase de démembrement des missions ? Nous demandons à être informés précisément du contenu de cette nouvelle revue des missions.

En ce qui concerne l'ordre du jour et la question des entretiens professionnels, la FSU tient à vous alerter et surtout à obtenir des réponses sur deux sujets qui sont intimement liés aux entretiens professionnels.

Tout d'abord, nous aimerions savoir quelles seront désormais les garanties des agents au niveau local en ce qui concerne la déconcentration des sanctions disciplinaires. Nous savons à quel point un pouvoir mal maîtrisé peut être néfaste pour un collectif de travail. Nous voudrions donc savoir ce que vous avez prévu pour les agents en DDETS et en DREETS, s'agissant notamment des agents du SIT qui ne sauraient être placés sous les fourches caudines des Préfets.

Autre sujet en lien avec l'ordre du jour, la question de l'évolution professionnelle des agents et de leurs perspectives de carrière, thème qui auparavant relevait des élus en CAP. Maintenant que les DDETS ont été mises en place, nous nous interrogeons et craignons même, que les agents du ministère du travail soient les grands oubliés avec le basculement en DDI.

A cet égard, où en sont les projets de tableaux 2021 dont les LDG promotion prévoyaient qu'ils soient adressés aux OS pour la mi-mai ? De nombreux collègues sont en attente et il ne faudrait pas ajouter plus de morosité au désarroi ambiant.